

# Plan de mesures sanitaires en vue de l'année scolaire 2021-2022 (mise à jour 21.02.22)

Les recommandations suivantes sont basées sur les critères et principes recommandés dans le plan de protection du SSEJ et sur les dernières communications du conseil d'Etat, du conseil fédéral et de l'ASEM.

Elles peuvent parfois être différentes des pratiques admises au DIP en raison de la multiplication des cours, du nombre et de l'âge des élèves évoluant dans nos salles de cours (alors que le DIP est organisé autour de classes dont l'effectif est toujours le même) :

1. La distanciation sociale n'est plus obligatoire. L'obligation du port du masque est levée pour les élèves comme pour l'ensemble du personnel pour toutes les activités scolaires et parascolaires. Cependant, le personnel/les élèves peuvent continuer à le porter pour des raisons individuelles, s'ils le souhaitent.
2. Les élèves ou leur parent ainsi que les membres du personnel doivent rester à la maison en cas de symptômes
3. Si une personne (adulte ou élève) présente des symptômes d'affection aiguë des voies respiratoires (maux de gorge, toux - surtout sèche -insuffisance respiratoire, douleurs dans la poitrine), de la fièvre, une perte soudaine de l'odorat et/ou du goût, ou d'autres symptômes comme des maux de tête, une faiblesse générale ou sensation de malaise, des douleurs musculaires, un rhume, des symptômes gastro-intestinaux (nausées, vomissements, diarrhée, maux de ventre) ou des éruptions cutanées, elle porte un masque jusqu'à son retour à domicile et est séparée du groupe.
4. Concernant les instruments de musique, les utilisatrices et utilisateurs doivent se laver soigneusement et régulièrement les mains au minimum avant et après leur manipulation
5. Tous les **locaux doivent être aérés de manière régulière** et suffisante.
6. Le **nettoyage des locaux** doit être fait de manière **plus intensive et plus fréquemment**. Les surfaces, les interrupteurs, les poignées de porte et de fenêtre, les rampes ainsi que les infrastructures sanitaires et les lavabos doivent être nettoyés à intervalles réguliers, au moins une fois par jour
7. Le personnel et les élèves se lavent soigneusement et régulièrement les mains avec de l'eau et du savon liquide, jusqu'à produire de la mousse, pendant 20 secondes au minimum, puis les sèchent délicatement avec des essuie-mains à usage unique, ou un dérouleur essuie-main en tissu lavable. Ils répètent le lavage des mains plusieurs fois par jour, au minimum à l'arrivée à l'école, après les pauses, avant/après les repas, et après être allé aux toilettes. Une solution hydro-alcoolique peut être utilisée en l'absence de point d'eau

Les personnes vulnérables qui ne peuvent pas se faire vacciner doivent s'annoncer à Monique afin de mettre en place un fonctionnement adapté à la situation.

La recommandation pour le télétravail est supprimée et celui-ci sera désormais limité, comme pour l'Etat, à hauteur maximale de 40% du taux d'activité, en accord avec la direction.

Des affiches de l'OFSP vont être installées dans les locaux de la Terrassière et remis aux professeurs des autres centres afin qu'elles figurent à l'entrée de chaque salle.

## Règles de base à l'intérieur du centre d'enseignement

- Les élèves peuvent venir à leur cours tant qu'ils ne sont pas malades
- Toute personne entrant dans le bâtiment doit se laver ou se désinfecter les mains.

## Règles de base suivantes de l'utilisation des salles pour les 4-25 ans

- La salle doit être aérée entre 2 cours
- Avant le premier cours et entre chaque cours, les instruments, les tabourets, les poignées de portes et fenêtres, les surfaces et les interrupteurs doivent être désinfectés par le professeur à l'aide des solutions mises à disposition.
- Matériel de rythmique : seuls les éléments suivants (désinfectables facilement) peuvent être utilisés : « Ballons, Balles de caoutchouc, Anneaux de couleur, Cartons plastifiés, Cerceaux Claves, Triangles, Cymbalettes, maracas, cloches, tubes sonores (boomwhackers) , briques en bois, baguettes, tabourets, chaises ».

## Bâtiment de la Terrassière

Les membres du personnel doivent se laver ou désinfecter les mains en arrivant dans les locaux et respecter les mesures d'hygiène émises par l'OFSP :

- Se laver soigneusement et régulièrement les mains
- Aérer les locaux plusieurs fois par jour
- Tousser et éternuer dans un mouchoir ou dans le creux du coude
- Rester à la maison en cas de symptômes, se faire tester

## Etudiants HEM Musique et mouvement (doit être revu en fonction des consignes de la direction de la HEM)

- L'étudiant.e se désinfecte les mains dès son entrée avec le produit mis à disposition
- Il n'est pas possible de manger dans les halls de l'institut, mais la salle de conférence a été mise à disposition entre 12h00 et 14h00. Les tables doivent être nettoyées après le service avec un produit désinfectant.
- Il est nécessaire de réserver une salle de travail pour ceux ou celles qui souhaitent travailler à l'institut
- Dans chaque salle, des lingettes désinfectantes sont déposées pour les surfaces à nettoyer : tabourets, interrupteurs, poignées de portes et de fenêtres, etc.... Le nettoyage doit être effectué après chaque utilisation.
- Pour les instruments qui risqueraient d'être endommagés par des produits (p. ex. pianos droits et pianos à queue), il est indiqué de se laver les mains avant et après chaque utilisation.
- En cas de règles plus strictes imposées par la HEM que celles précédemment décrites, ce sont celles de la HEM qui doivent être appliquées

## Bibliothèque :

Les mesures maintenues sont les suivantes :

- Désinfection des mains obligatoire
- Désinfection des documents
- Désinfection du poste de consultation du catalogue, de la table, et du piano

## Spectacles, auditions, répétitions, réunions de parents :

Toutes ces activités sont possibles sans certificat, sans masque et sans distanciation

Elles sont placées sous la responsabilité de l'adjoint de direction en charge du bâtiment (Israel Solis).

Aucune manifestation accueillant du public ne peut avoir lieu sans une information de l'administration et sous réserve des conditions suivantes :

- Désinfection des mains avant et après le spectacle
- Désinfection du matériel utilisé (piano, tabouret,...) et des poignées de portes, rampes,...
- 

\*le nombre de places varie en fonction de la salle :

- salle 101 : max 180 personnes
- salle de récital : max 90 personnes
- salle de conférence : max 30 personnes

## Clients du Basane Café :

Le Basane Café est ouvert et informe ses clients des mesures dans son établissement.

## Autres centres

Les professeurs doivent respecter les mesures de sécurité suivantes :

- Des affiches de l'OFSP mises à disposition par l'IJD, devront être disposées à l'entrée de chaque salle
- A la Terrassière, des lingettes désinfectantes sont à votre disposition pour les surfaces à nettoyer : tabourets, interrupteurs, poignées de portes et de fenêtres, etc.... Un dispositif d'hygiène de main est mis à disposition des professeurs.
- Pour les instruments qui risqueraient d'être endommagés par des produits (p. ex. pianos droits et pianos à queue), il est indiqué de se laver les mains avant et après chaque utilisation.
- Prévoir un temps entre 2 cours afin d'aérer la salle et désinfecter les poignées de porte et autres supports touchés par les participants (avec des produits mis à disposition par l'institut)
- Prévoir une désinfection (avec des produits mis à disposition par l'institut) ou un lavage des mains des élèves à l'entrée et à la sortie.